



Appel à projets ciblé 2020 pour le financement de manifestations scientifiques consacrées à l'intelligence artificielle et à ses enjeux en Europe

L'intelligence artificielle (IA) va transformer au cours des prochaines années notre économie et notre vie quotidienne. Les champs de recherche techniques de l'intelligence artificielle englobent entre autres les sous-domaines de l'apprentissage automatique, la déduction et les systèmes basés sur la connaissance, la robotique, la recherche et l'optimisation intelligentes ainsi que la configuration et la planification automatiques. Le développement d'une IA responsable et soucieuse de l'intérêt général est essentiel. Cela implique des normes de qualité et de sécurité élevées ainsi que le respect de principes éthiques et juridiques à tous les niveaux du processus de développement des systèmes automatiques, mais aussi plus généralement l'assurance d'un haut degré d'acceptation au sein de la société.

Afin de structurer les évolutions politiques et sociétales liées à ce développement et de mieux répondre aux défis en découlant, les gouvernements français et allemand ont, à côté d'autres pays, présenté des stratégies nationales en matière d'IA. En mars 2018, le gouvernement français a publié un rapport intitulé « La stratégie française en intelligence artificielle – L'intelligence artificielle au service de l'humain », (<https://www.aiforhumanity.fr/>) et en novembre 2018, le gouvernement allemand a publié quant à lui « Die nationale KI-Strategie der Bundesregierung - Made in Germany » (<https://www.ki-strategie-deutschland.de/>). Dans leurs stratégies, les deux gouvernements déclarent que la France et l'Allemagne renforceront à l'avenir leur coopération dans le domaine de l'IA.

Le présent appel à projets pour le financement de manifestations scientifiques pour jeunes chercheuses et jeunes chercheurs a pour objectif d'intensifier la réflexion sur l'intelligence artificielle dans une perspective franco-allemande et une dimension européenne.

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemands ainsi qu'aux organismes de recherche. L'implication d'un pays tiers est également envisageable.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines, non seulement dans le domaine des sciences, des mathématiques, de l'informatique et des sciences de l'ingénieur, du droit et des sciences économiques et de gestion, mais également dans celui des sciences humaines et sociales. Il s'adresse tout particulièrement aux projets interdisciplinaires.

La durée de la manifestation (atelier ou séminaire doctoral, école d'été, etc.) peut s'étendre de 2 jours à 4 semaines. Les projets peuvent prévoir l'organisation d'une manifestation unique ou d'une série de manifestations structurées. Dans le cas d'une série de manifestations, celles-ci devront en règle générale se succéder à un rythme régulier sur une période de 24 mois maximum.

Pour être recevables, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Présenter une dimension franco-allemande marquée, explicitée dans le dossier de candidature,
- S'adresser à un public cible principalement composé de jeunes chercheurs

Pour préparer l'organisation d'une manifestation scientifique, les porteurs de projet pourront organiser des « rencontres préparatoires » et obtenir à cette fin un soutien spécifique de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/>

L'évaluation des projets sera opérée sur la base des critères suivants :

- Intensification de la réflexion sur l'intelligence artificielle dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche sous l'angle particulier de la coopération franco-allemande et européenne,
- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique scientifique,
- Approche méthodologique interculturelle,
- Profil scientifique et pédagogique des porteurs de projet,
- Qualité scientifique et pédagogique des intervenants,
- Composition binationale, voire internationale, de l'équipe pédagogique,
- Répartition équilibrée entre les participants à la manifestation issus des deux États partenaires,

- Intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondation, etc.) lorsque cela semble judicieux au regard de la thématique de la manifestation,
- Qualité du plan de financement (budget équilibré, cofinancement) avec indication, le cas échéant, des frais d'inscription des participants ainsi que la mention des financements propres,
- Capacité des porteurs de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand.

Les aspects suivants devront être explicités dans la présentation du projet :

- Approche pédagogique,
- Modalités de sélection des candidats,
- Potentiel de la manifestation, en particulier en matière de mise en réseau,
- Diffusion des résultats de la manifestation sous quelque forme que ce soit, par ex. mise en ligne,
- Ouverture internationale,
- Ouverture à des partenariats extérieurs

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée de 6 jours ou plus).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France ou en Allemagne ; elles pourront exceptionnellement être localisées dans un pays tiers si une raison précise le justifie.

Montant et modalités de soutien :

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée par l'Université franco-allemande dépend de la durée de la manifestation scientifique et du nombre de participants. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 € et 15 000 €. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation. À ce titre, il peut couvrir tout ou partie des frais de déplacement et de séjour ainsi que, dans des cas exceptionnels, les honoraires des intervenants de la manifestation. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à celle-ci (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participants peuvent aussi être pris en charge. Les allocations de l'Université franco-allemande ne peuvent couvrir les frais engendrés par la participation éventuelle d'étudiants de niveau licence.

Dates limites de dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15 mars 2020, 15 juin 2020 et 15 octobre 2020. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe quatre mois à compter de la date limite de dépôt.

Le formulaire de demande de soutien figure sur le site internet de l'UFA : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/manifestations-scientifiques/>

Les critères de forme suivants devront être respectés :

- les demandes de soutien devront être présentées par deux enseignants-chercheurs rattachés chacun à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français ou allemand ; exceptionnellement elles pourront être déposées par deux jeunes chercheurs ;
- le dossier de demande devra être signé par la direction des deux établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche porteurs ;
- la demande de soutien devra être transmise en français et en allemand. À titre exceptionnel, elle pourra être déposée en anglais mais devra alors être traduite dans l'une des deux langues de travail de l'UFA ;
- le formulaire de demande devra être envoyé à l'UFA par voie électronique (mot-clé : intelligence artificielle) à l'adresse suivante : manifestations_scientifiques@dfh-ufa.org

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

Maria Leprévost
+49 (0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org